

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2014**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 14

Date de convocation : 23/06/2014

Date d'affichage : 02/07/2014

Présents : MM. BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, LAURENT Daniel, POLY Bernard, FORAS Annie, PUTIN Dominique, PIDOUX Valérie, RIVATTON Xavier, COMTE Elodie, BEAUDART Clémence, BARBIER Jean-Claude, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

Absente et excusée : CLEMENT Colette donne procuration à BARBIER Jean-Claude.

Secrétaire : COLONOZET Nathalie.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 avril 2014,
- 2/ Intervention de Monsieur O. CONSTANT, Directeur Adjoint de la Poste Franche-Comté,
- 3/ Approbation du choix de l'entreprise pour la réfection du parking de la bibliothèque,
- 4/ Modification délibération délégation du Conseil Municipal au Maire,
- 5/ Délibération contrat d'étude pour la requalification de la zone de loisirs "En Lune",
- 6/ Proposition à la CCSR pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs,
- 7/ Délibération encaissement chèque remboursement sinistre au gymnase,
- 8/ Décisions modificatives budget M 14 et budget M49,
- 9/ Délibération embauche d'un apprenti,
- 10/ Délibération affouage,
- 11/ Délibération classement voirie,
- 12/ Subventions aux associations,
- 13/ Convention servitude pour travaux d'assainissement,
- 14/ Convention bail occupation d'un terrain pour déploiement du réseau haut débit,
- 15/ Fermeture lycée professionnel Le Corbusier,
- 16/ Divers et dernières minutes,

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014 :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 30 avril 2014. Le Maire tient à rappeler aux conseillers d'opposition Mr BARBIER et Mme CLEMENT que leur préconisation de baisse de la fiscalité locale de 1 % correspond financièrement à un gain annuel de 4,40 € pour un ménage. Ce point là n'avait pas pu être immédiatement calculé lors du vote du budget.

2/ INTERVENTION DE Mr O. CONSTANT, DIRECTEUR ADJOINT DE LA POSTE FRANCHE-COMTE :

Mr O. CONSTANT a présenté les différents services de la Poste et a fait un point sur la Poste de COUSANCE. Il a expliqué également ce qu'est une agence postale, et les bénéfices que celle-ci pourra apporter en comparaison au dispositif actuel.

3/ APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU PARKING DE LA BIBLIOTHEQUE :

4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - EURL BOISSON Christian : | 7 285,00 € HT |
| - SAS PETITJEAN : | 7 315,50 € HT |
| - SJE : | 7 394,00 € HT |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de choisir l'entreprise BOISSON Christian TP de ANDELLOT MORVAL pour effectuer les travaux du parking de la bibliothèque située 60, Grande Rue à COUSANCE pour un montant de 7 285,00 € HT et autorise le Maire à signer ce devis.

Le Conseil autorise également le Maire à solliciter une subvention sur fonds ministériels exceptionnels auprès du Gouvernement pour ces travaux.

4/ MODIFICATION DELIBERATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la fixation des limites de la délégation du conseil municipal au Maire et en cas d'absence, au premier adjoint, pour les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5/ DELIBERATION CONTRAT D'ETUDE POUR LA REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS « EN LUNE » :

Le Conseil Municipal, après avoir voté à 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, donne pouvoir au Maire pour signer un contrat d'étude pour la requalification de la zone de loisirs « En Lune » avec la SARL Pierre-André DOMON de PAGNEY pour un montant de 7 450 € HT.

Mr BARBIER précise qu'il ne vote pas contre ce projet mais qu'il aurait souhaité avoir un autre devis de comparaison.

6/ PROPOSITION A LA CCSR POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Le conseil municipal propose pour la durée du mandat la commission intercommunale des impôts directs suivante :

Titulaire (sur le territoire) : M. COURVIL Bernard
Suppléant (sur le territoire) : M. GALLET Michel

Titulaire (hors territoire) : Mme FASSY Françoise
Suppléant (hors territoire) : M. MILLAND Jean-Paul

7/ DELIBERATION ENCAISSEMENT CHEQUE REMBOURSEMENT SINISTRE AU GYMNASSE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte d'encaisser le chèque pour remboursement du sinistre au gymnase de l'assurance MAE du Jura d'un montant de 678,00 €.

8/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET M14 ET BUDGET M49 :

Le Conseil Municipal accepte ces deux décisions modificatives au budget M14 et budget M49.

9/ DELIBERATION EMBAUCHE APPRENTI :

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2014/2015, un contrat d'apprentissage au niveau du service technique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

10/ DELIBERATION AFFOUAGE :

Le Conseil Municipal maintien à 35 € le droit d'affouage 2014.

11/ DELIBERATION CLASSEMENT VOIRIE :

Vu la possibilité offerte aux communes par la loi du 9 décembre 2004 de classement et déclassement sans avoir recours une enquête publique ;

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de classer le chemin rural suivant dans le réseau de la voirie communale, car il dessert des maisons d'habitations.

1) VC n° 43 Impasse de la Gare : (50 m).

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- reconnaît l'extension d'usage de ce chemin.
- accepte le classement de ce chemin dans le réseau de la voirie communale.
- autorise le Maire faire toutes démarches utiles et signer toutes pièces propres à l'accomplissement de la présente délibération.

12/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2014
ADMR	900
AFM (téléthon)	150
ALVE	1600
Amis musique Cuiseaux	100
Anciens Combattants	170
FNACA	170
BASKET	500
BIBLIOTHEQUE	450
Souvenir Français	130
Clique de Cousance	250
Cyclos club Revermont	250
Donneurs de sang	400
FOOT	1900
Ass. Maires du canton	25
JUDO	400
Sapins de Bian	300
Théâtre	100
Twirling baton	250
Ass. Secétaires mairie	50
Itinéraires et découvertes	150
Chœur du bon pays	100
PING PONG	100
RUGBY	150
GYMNASTIQUE	100
ASS. TRAINS	30
TOTAL	8725

13/ CONVENTION DE SERVITUDE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

VU les travaux d'assainissement qui vont être réalisés sur une parcelle appartenant à des particuliers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour signer une convention de servitudes de tréfonds pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la parcelle B 1431 située « Vigne Bernard » appartenant à Mr JANET Pierre et Mr JANET Gilbert de AUGEA.

14/ CONVENTION BAIL OCCUPATION D'UN TERRAIN POUR DEPLOIEMENT DU RESEAU HAUT DEBIT :

Depuis le 8 novembre 2013, le département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura par la Société Connectic 39.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour signer une convention de bail d'occupation pour la parcelle B485 sis Grande Rue – Haut débit avec le Conseil Général du Jura.

15/ FERMETURE LYCEE PROFESSIONNEL LE CORBUSIER :

Dans le cadre de son plan lycées, le Conseil Régional de Franche-Comté envisage la fermeture du lycée professionnel Le Corbusier à LONS LE SAUNIER. Ce plan lycées est motivé à la fois par la réduction des effectifs des lycéens, mais aussi par la raréfaction des ressources publiques qui génèrent des rationalisations de gestion.

Pour autant, envisager aujourd'hui la fermeture pure et simple d'un tel établissement d'enseignement professionnel pose problème à plus d'un titre.

D'abord, sous l'angle pédagogique, le lycée professionnel Le Corbusier constitue une structure de petite taille adaptée au suivi des élèves qui reçoivent ce type d'enseignement. Il dispose de locaux, d'équipements et matériels spécifiques, mais aussi d'équipes éducatives impliquées dans la vie des établissements et la réussite de ses élèves. Le lycée a bénéficié de près de 2 500 000 € d'investissements sur l'exercice 2010-2013. Il est le seul lycée du bâtiment du Jura, avec un internat flambant neuf de 240 places. Il accueille une population fragile pour laquelle un accompagnement pédagogique individualisé est nécessaire.

Ensuite, le lycée professionnel est aujourd'hui inséré au cœur d'un quartier urbain sensible, pour lequel il y a lieu de considérer que la fermeture d'équipements publics serait une régression considérable.

Enfin, et d'une façon générale, si l'on peut concevoir la nécessité qu'il y ait à garantir une gestion rigoureuse de la dépense publique, le secteur de l'éducation est un pari sur l'intelligence et sur l'avenir qui mérite d'être considéré comme une priorité. Une décision de fermeture du lycée Le Corbusier serait à contretemps des besoins en formations qualifiantes sollicitées par le secteur du bâtiment en Franche-Comté et dans le Jura.

A ce jour, aucune structure ne permettra d'accueillir les 2ha de formations existantes sur le site du lycée Le Corbusier.

Le Conseil Municipal de COUSANCE demande en conséquence au Conseil Régional de Franche-Comté et à sa présidente de bien vouloir reconsidérer ce dossier, d'abandonner le projet de fermeture du lycée Le Corbusier et d'engager une discussion avec l'ensemble des acteurs locaux pour trouver une solution qui garantisse d'abord la réussite éducative, mais aussi le lien social dans l'intérêt du département du Jura et de la ville de LONS LE SAUNIER.

Vote du Conseil Municipal de la commune de COUSANCE

Motion adoptée par 15 Voix moins 0 abstention.

16/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES :

Rythmes scolaires :

Le Maire explique les nouveaux rythmes scolaires qui seront mis en place dès la rentrée de septembre 2014.

Parking école :

Information sur le projet de retravailler l'aménagement du parking de l'école.

Parking cimetière :

Prévision de réaménager le parking du cimetière.

Parking sortie Sud de Cousance :

Prévision de réalisation d'un bicouche.

Arrêtés de voirie :

Informations sur des arrêtés de voirie qui seront pris par le Maire pour le stationnement, etc...

La Gare de COUSANCE :

Le Maire note les évolutions souhaitables pour ce bâtiment patrimonial.

Union commerciale :

Information sur la rencontre avec les commerçants, artisans et industriels de la commune en date du 19 juin 2014, afin de faire revivre l'union commerciale.

Marché du dimanche :

Projet de mettre le marché le dimanche matin afin d'avoir plus de forains.

Lumiplan :

Mise en place d'un panneau lumineux sur la Place de COUSANCE. Réservé à la commune et aux associations de COUSANCE.

Local médecine du travail :

La réhabilitation des locaux de la médecine du travail située au 60, Grande Rue est en cours.

Site internet :

La commission « Communication » travaille actuellement sur le futur site internet de la commune.

Evolution du POS vers le PLU :

Philippe ROUX rappelle l'état des lieux et en souligne rapidement les enjeux.

Usine DUTHION :

Des démarches ont été entreprises auprès du liquidateur judiciaire afin que celui-ci sécurise le site dont il en a la charge actuellement et qui devient très dangereux.

Lotissement « Le Glacier » :

Le Maire est actuellement en pour parler avec l'agriculteur exploitant le terrain concerné, afin de pouvoir envisager l'urbanisation de cette zone qui constituera par la qualité de son emplacement le futur site des constructions individuelles des années à venir.

ADESSUR :

Lors du dernier bureau qui s'est déroulé dans les bâtiments de la Communauté de Communes dont le thème était l'élection de la nouvelle gouvernance, deux candidats ont postulé à la Présidence : Valérie PIDOUX et Jean-Claude BARBIER.

L'élection à bulletin secret a désigné Valérie PIDOUX Présidente.

Le Maire,
Christian BRETIN

